



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Хорошо +++++ I :E6.0.E :0H3X3Q
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > législatives 2007 : la haca livre les premiers résultats de suivi d'un mois de précampagne électorale.

[A](#) [1] [+A](#) [1]

législatives 2007 : la haca livre les premiers résultats de suivi d'un mois de précampagne électorale.

Conformément aux dispositions contenues dans la décision n°14-07 du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, rendue en date du 25 mai 2007, relative à la garantie du pluralisme politique pendant la période des élections législatives générales (2007) dans les médias audiovisuels, la Haute Autorité de la Communication audiovisuelle a rendu public, lors d'une conférence de presse tenue le mardi 17 juillet 2007, un premier rapport sur les temps d'antenne et les temps de parole des partis politiques participant aux législatives 2007, livrant ainsi les premières conclusions «ponctuelles et provisoires» du suivi d'un mois de la pré campagne électorale, allant du 13 juin au 13 juillet 2007.

Cette rencontre a été l'occasion de souligner le grand intérêt porté par les opérateurs audiovisuels à cette pré campagne, la mobilisation progressive des partis politiques pour l'animation de cette compétition politique et la nécessité d'opérer les « ajustements » devant se conclure, à l'issue de la précampagne qui se poursuit jusqu'au 24 août 2007 à minuit, par la garantie dans la durée, de l'accès équitable et régulier aux médias audiovisuels des partis politiques participant aux élections. Par ailleurs, l'institution d'une période de précampagne électorale (débutant le 13 juin 2007 à zéro heure et s'achevant le 24 août 2007 à minuit, heure de début de la campagne électorale officielle), est l'une des principales nouveautés introduites par ladite décision permettant aux médias audiovisuels d'offrir aux citoyens les informations et les éléments de compréhension et d'analyse afin d'exercer leur liberté de jugement, leurs droits et leurs devoirs dans la communauté nationale, favorisant ainsi la modernisation de la pratique médiatique et de la communication électorale médiatisée, dans le strict respect des principes d'équité et des réglementations en vigueur.

La HACA a rappelé, par la même occasion, qu'elle a mis en place un certain nombre de dispositions d'ordre pratique pour veiller au respect des normes édictées.

Institutionnellement, le Conseil supérieur de la communication audiovisuelle s'est déclaré en session ouverte à partir du 13 juin, date du début de la précampagne, jusqu'à la fin du processus électoral, afin d'optimiser la réactivité de l'institution aux sollicitations et aux exigences propres à la période électorale.

Quant aux ressources humaines et techniques, l'institution a renforcé son dispositif de suivi des programmes audiovisuels et de traitement de plaintes afin de s'adapter au rythme et aux contraintes de l'accompagnement de la période électorale. Aussi des rapports hebdomadaires sur les processus relatifs au suivi de la mise en œuvre des normes encadrant le respect des principes de l'équité et du pluralisme envers les acteurs politiques et mis à la disposition des concernés, sont réalisés par la HACA et adressés aux opérateurs audiovisuels dans le but de leur permettre d'équilibrer, si nécessaire et dans la progressivité, les temps de parole et d'antenne des représentants des partis politiques en compétition.

Par ailleurs, la HACA a pris l'engagement de faire part à la presse, dans un deuxième temps, des résultats du suivi qu'elle assure de l'accès équitable aux médias audiovisuels à la fin du mois d'août prochain.

Enfin, la HACA a saisi cette occasion pour recommander à l'ensemble des opérateurs audiovisuels, publics et privés, de veiller à la neutralité et à l'honnêteté des programmes qu'ils éditent et de s'abstenir de diffuser tout ce qui est de nature à contenir des informations mensongères ou des propos injurieux, diffamatoires ou vexatoires ou à influencer, de par son contenu ou sa forme, le déroulement normal de la période électorale.

Dossier de presse du 17 juillet 2007

- [Présentation de M. le Président](#) [2]
- [Note de présentation de la décision du CSCA n° 14-07](#) [3]
- [Décision du CSCA n° 14-07](#) [4]
- [Présentation de la décision du CSCA n° 14-07](#) [5]
- [Premiers résultats du suivi de la pré campagne électorale pour la période du 13 juin au 13 juillet 2007](#) [6]
- [Tableau des prérogatives des institutions chargées de l'organisation de l'accès des partis politiques aux medias audiovisuels.](#) [7]
- [Recommandation du CSCA aux opérateurs audiovisuels publics et privés](#) [8]

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B> [2] http://haca.ma/pdf/Presentation_president_17_juillet.pdf [3] http://haca.ma/pdf/note_presentation_decision_VF.pdf [4] http://haca.ma/pdf/Dec_CSCA_pluralismeVF.pdf [5] http://haca.ma/pdf/presentation_decision_cscs_14_07_vf.pdf [6] <http://haca.ma/pdf/ConferencePresse17Juillet2007.pdf> [7] http://haca.ma/pdf/Schema_pluralisme_elect_2007_VF.pdf [8] http://haca.ma/pdf/recommandation_VF14_07.pdf